

Rte de Lausanne 2 Case Postale 112 1096 **Cully** 

T 021 821 04 14 F 021 821 04 00 info@b-e-l.ch www.b-e-l.ch

### AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

## PREAVIS N° 20/2018

# Temple de Cully Réaménagement de la sacristie

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances : 12 novembre 2018, Combles de la Maison Jaune 19 novembre 2018 (réserve)

Commission ad hoc : à convenir



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### **Préambule**

Outre sa vocation première, le temple de Cully accueille régulièrement des manifestations publiques accompagnées d'un nombre conséquent de spectateurs.

Concernant la sacristie, son état est vétuste, que ce soit au niveau de son aménagement ou des différents services (électricité, chauffage, etc.).

L'accès au temple, pour les personnes à mobilité réduite, ne peut être effectué de manière autonome.

#### Situation actuelle

Lors de manifestations publiques (festival de jazz, Lavaux Classic, etc.), une partie des spectateurs prend place sur la galerie. Le seul accès, qui fait également office d'issue de secours, est l'étroit escalier en colimaçon, ce qui évidemment n'est nullement approprié.

Pour ce qui concerne les locaux sanitaires, là également il faut emprunter l'escalier précité, de fait inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Pour ces dernières, l'accès au temple est également problématique.

Au niveau de la sacristie, outre la vétusté des locaux, plusieurs équipements doivent être adaptés (électricité, chauffage, etc.).

Ces différents éléments ont fait l'objet d'un courrier adressé à la Commune par le collectif pour la sacristie du temple de Cully, en décembre 2017.

#### Diagnostic global

Préoccupé par ces différents éléments, le service de l'assainissement et des bâtiments a procédé à une évaluation complète de l'état actuel du bâtiment, afin d'obtenir une vision financière globale des travaux de réfection à envisager à terme. L'expertise concernant l'état des empierrements et des façades a été prise en charge par le service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), section monuments et sites.

Le montant des travaux de réfection des revêtements de façades et des empierrements est estimé à CHF 600'000.- (hors réfection des vitraux et aménagements de la sacristie).

Pour ce qui concerne d'autres éléments (toitures, chenaux, etc.), il n'y a pas d'intervention conséquente à envisager actuellement. On notera que l'alimentation en chauffage (depuis le bâtiment de la préfecture) ainsi que la distribution de chaleur au sol dans le temple sont toujours fonctionnels, malgré le fait que ce sont des éléments anciens. Leurs éventuels remplacements en cas d'avarie ne sont pas compris dans ce préavis.

#### **Objectif**

En terme d'intervention prioritaire, il s'agit d'exécuter les travaux de réfection de la sacristie, lesquels comprennent l'aménagement d'un nouvel accès (ou voie de fuite) à la galerie, la réalisation de locaux sanitaires au rez-de-chaussée, accessibles à tous, ainsi que l'assainissement des différents services (chauffage, électricité, etc.).

Dans ce but, et sur la base de plusieurs offres, le bureau Virus Architecture a été mandaté pour la réalisation des prestations jusqu'à la rentrée des soumissions. On notera que l'avant-projet a été établi par le service de l'assainissement et des bâtiments et qu'il a été validé par le SIPaL, section monuments et sites.

Pour l'exécution de ces travaux, les montants sont détaillés :

Prestations	Coûts [CHF] TTC
Travaux préliminaires	11'000.00
Maçonnerie	27'700.00
Electricité	19'000.00
Chauffage, ventilation	14'500.00
Sanitaire	13'000.00
Aménagements intérieurs	69'800.00
Honoraires architectes (hors avant-projet)	29'900.00
Honoraires ingénieur, géomètre	4'600.00
Divers, imprévus et frais	22'500.00
Coût total TTC	212'000.00

Les montants cités sont issus d'appels d'offres.

La durée des travaux est estimée à six mois.

#### Sorties des liquidités

Décembre 2018.

#### Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 20/2018 de la Municipalité du 5 novembre 2018 ;
Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à engager les travaux pour le réaménagement de la sacristie du temple de Cully ;
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 212'000.- toutes taxes comprises ;
- de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
- 4. d'amortir l'investissement de CHF 212'000.- TTC sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 7'100.- par année (chapitre 35105), le premier au budget 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic La secrétaire

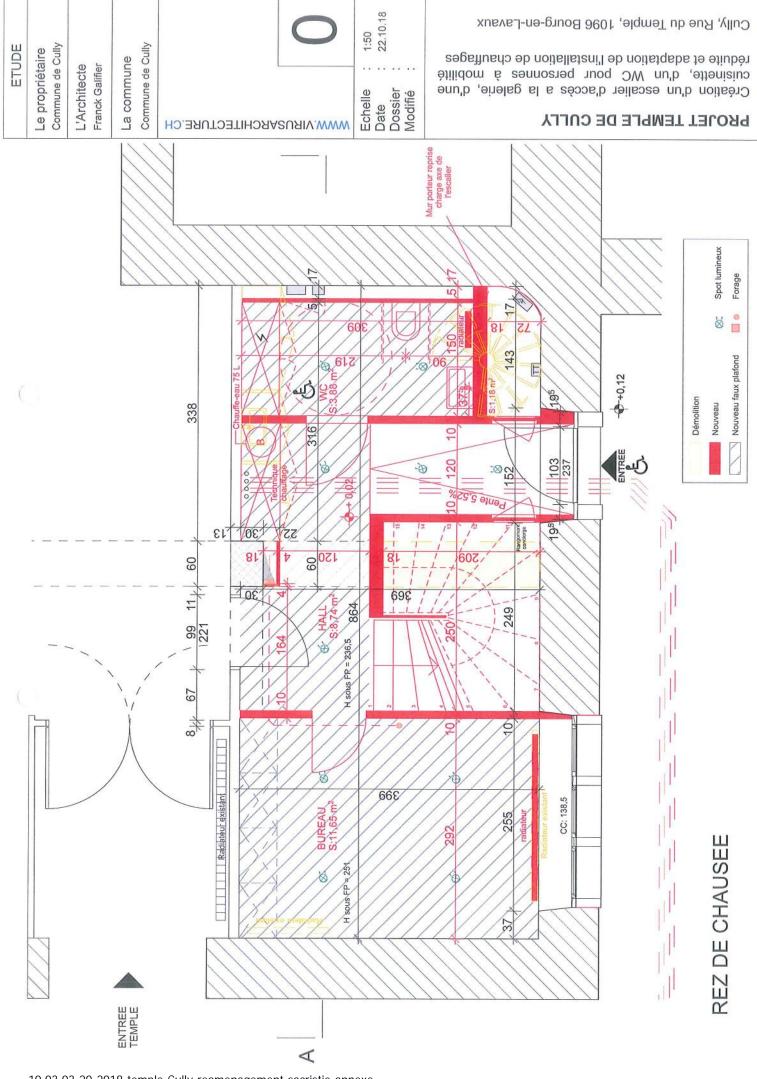
Jean-Pierre Haenni Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 5 novembre 2018

Annexes : plans rez, étage et coupe

Délégué de la Municipalité : M. Georges Hauert

Page 4/4



# PROJET TEMPLE DE CULLY

 $\triangleleft$ 

